



## PROCES VERBAL DU CONSEIL de COMMUNAUTE 26 mars 2009 - 19 h 00 Salle Communale de DIEFMATTEN

Sous la Présidence de Gérard LANDEMAINE, Président

Sont présents 35 membres

ONT DELIBERE : MM. LAMERE Jean-Luc, DITNER Mathieu, BOLORONUS Bernard, SCHNOEBELEN Jean-Marie, PEDUZZI Fernande, ROY Thierry, SCHITTLY Philippe, ROTH Jean-Luc, PFANTZER Pascal, ANTZ André, THEVENOT André, QUIQUEREZ Alain, MUMBACH Paul, FLURY Michel, STROH Dominique, SCHERRER Thibaut, WILLM Pierre, BAUR Roger, SCHMITT Pierre, SCHACHERER Emmanuel, LANDEMAINE Gérard, SCHNOEBELEN Gabriel, SCHITTLY Bernard, BACH Guy, SCHAFFHOLD Philippe, BIHR Virginie, BIECHLIN Bertrand, HERRGOTT Michel, GISSINGER François, PROB Anne, SUTTER Bernard, BISCHOFF Jean-Claude, FREYBURGER Christian, BARNABE Daniel, WEBER Christophe.

Excusés : MM. ULMANN Fabienne, GUITTARD Franck, HAENNIG Jean-Marie, DIETMANN Daniel, TRABOLD André, VIC Marie-Denise, CHATONNIER Gérard,

Absents : MM. FINK Jean-Luc, BENJAMIN Carole, WIES Joël.

---

Assistent également pour le personnel :

Mlle MONGODIN Audrey

Mme SCHILLING Sylvie

Mr BOETSCH Eric

Mr Philippe GERARD, Trésorier

La presse : représentants L'Alsace et DNA

---

Monsieur Gérard LANDEMAINE, Président, salue l'assemblée présente à cette séance budgétaire et remercie la municipalité de Diefmatten d'accueillir le Conseil. Il relève que la presque totalité du Conseil Municipal est présent.

---

Monsieur le Maire accueille les délégués dans le foyer rural bien installé qu'il souhaite pouvoir rénover avant la fin de son mandat. Il souligne la beauté de l'Eglise paroissiale, rénovée en 1990 et bien conservée et le cimetière qui accueille une trentaine de tombes militaires. Il invite les membres qui n'en ont pas encore eu l'occasion, d'aller au restaurant gastronomique « le cheval blanc » où la table y est excellente. Il invite l'assemblée à la collation qui sera servie à l'issue de la réunion.

Les membres présents approuvent le compte rendu de la réunion du 26 février 2009, à l'unanimité.

## **POINT 1 | BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE EN 2008**

Les acquisitions et les cessions immobilières prises en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le Compte Administratif 2008. Ces décisions ont été exécutées conformément aux délibérations du Conseil de Communauté (ou Bureau par délégation).

Le Conseil de Communauté prend acte du bilan de la politique foncière 2008 comme suit :

- AUCUNE ACQUISITION
- CESSIONS

### Expansion Economique

- ZA des Tuiliers à Retzwiller - Vente à la SCI 3MN -acte notarié reçu par Me Garcia Dannemarie le 16 juin 2008 - section 9 n° 201/2 d'une surface de 48 ares 59 ca, au prix de 22 222,64€/HT.

### Réserve Foncière

Néant.

### Equipements Complémentaires

- ZA du Canal à Hagenbach - Vente à la Commune de Hagenbach -acte administratif du 5 mars 2008 - section 3 n° 26/2 d'une surface de 1 are 97 ca, au prix de 1€ symbolique. Voirie.
- ZA des Tuiliers à Retzwiller - Vente à la Commune de Retzwiller -acte notarié reçu par Me Garcia Dannemarie le 6 mars 2008 - section 1 n° 356/133 et 358/133 d'une surface totale de 12 ares 24 ca, au prix de 5 597,96€/HT.

### Environnement - Tourisme

Néant

## **POINT 2 | AIRE D'ACCUEIL - CHAVANNES-SUR-L'ETANG**

### **2.1. APPROBATION NOUVEAU FONCTIONNEMENT**

Vu l'étude réalisée par les services de la Porte d'Alsace, les conclusions de la commission tourisme et les propositions faites par celle-ci ;

Le Conseil de Communauté DECIDE la modification du fonctionnement de l'aire d'accueil à Chavannes-sur-l'Etang :

- Facturation des véhicules stationnés pour la nuit de 18h à 9h,
- La gratuité le jour, de 9h à 18h
- Une facturation par nuitée

DONNE délégation au Bureau pour l'établissement du règlement d'accueil.

En réponse à la demande formulée par Mr Christophe Weber, le Président précise que les dépenses de fonctionnement devraient être équivalentes : un agent mis à disposition par la Commune de Chavannes exécutait déjà des travaux d'entretien (280h) ; convention résiliée

depuis peu et pour la période estivale, la CCPA avait recours à des étudiants. Le seul changement réside en l'extension de quelques heures pour l'encaissement des nuitées.

Mr Michel Herrgott souligne le problème avec l'aire de Montreux Château, à 3kms, qui fonctionne à l'inverse : pas de nuitée mais des services payants. Il craint que les usagers ne profitent de la situation.

Le Président rassure les membres, un bilan sera réalisé et présenté au Conseil pour tenir compte du retour d'expérience de la saison 2009.

## **2.2. CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES**

Considérant la décision de ce même jour, de mise en place d'un paiement en contre partie des prestations à disposition des véhicules faisant une halte à l'aire d'accueil à Chavannes-sur-l'Étang,

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de créer une régie de recettes permettant l'encaisse de nuitée ;

AUTORISE le Président à signer les pièces à intervenir.

## **2.3. FIXATION TARIF NUITÉES**

Vu la décision des élus, de mettre en place d'une redevance, sous forme de nuitée, pour les véhicules stationnant à l'aire d'accueil à Chavannes-Sur-L'Étang ;

Considérant la nécessité de fixer le tarif de la nuitée, qui sera recouverte par la régie de recettes instituée par décision de cette même séance ;

Le Conseil de Communauté après délibération et à l'unanimité DECIDE :

DE FIXER le tarif de la nuitée, à 5,00€/véhicule (camping-car/caravanes), aux conditions stipulées dans le règlement d'accueil de l'aire.

DONNE DELEGATION au Bureau pour les éventuelles modifications à apporter au tarif ainsi fixé.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces à intervenir.

## **2.4. CREATION POSTE PERMANENT A TEMPS NON COMPLET - ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ; Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; Vu le budget de l'établissement ; Vu le tableau des effectifs ;

NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil de Communauté DECIDE la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu. Aucun diplôme n'est requis pour occuper ce poste.

DUREE DE TRAVAIL AFFÉRENTE AU POSTE et REMUNERATION :

A temps non complet à compter du 1<sup>e</sup> avril 2009, pour une durée hebdomadaire restant à fixer, et en donne délégation au Bureau. La rémunération correspond au grade statutaire retenu.

MOTIFS :

La création de ce poste est nécessaire en raison :

- De la fin de mise à disposition d'un agent communal de Chavannes-sur-l'Etang
- de la mise en place d'une régie de recettes.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité.

## **POINT 3 APPROBATION DES BUDGETS 2009**

Le Président rappelle, en préambule, que le budget est strictement conforme aux orientations budgétaires.

Le périmètre des budgets entre 2008 et 2009 est différent, du fait :

- de l'intégration des 3 centres de loisirs
- de la gestion des 6 restaurants sur une année complète.

Aucun service nouveau n'a été budgétisé. Malgré tout, une évolution des restaurants de Dannemarie et Retzwiller est actuellement en cours de réflexion par la commission enfance/jeunesse, afin de les intégrer dans un périscolaire, à la prochaine rentrée. Toutefois, il faut obtenir l'agrément de la CAF et de la DDJS. Le dossier sera déposé avant le 1<sup>er</sup> mai prochain. Une présentation sera faite en Conseil de Communauté, pour valider les orientations de la commission enfance/jeunesse.

Puis le Président présente les 3 budgets de La Porte d'Alsace, équilibrés aux montants suivants :

### **3.1. BUDGET PRINCIPAL (BP)**

- section de fonctionnement : 3 593 952,78€
- section d'investissement : 2 659 856,54€

### **3.2. BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES » (BOM)**

- section de fonctionnement : 1 142 585,13€
- section d'investissement : 50 000,00€

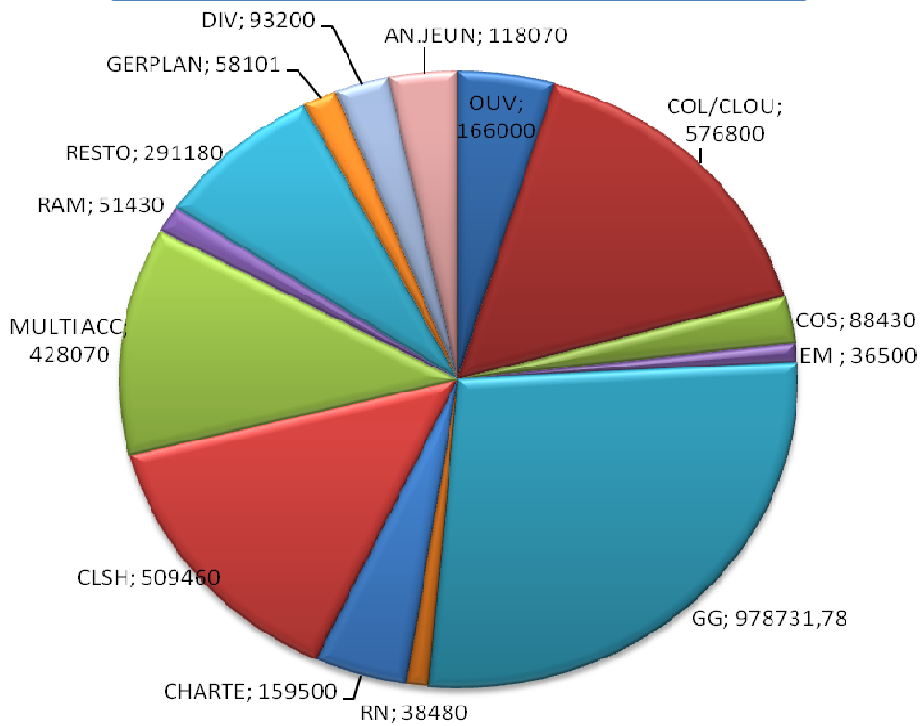
### **3.3. BUDGET ANNEXE « ZONE ARTISANALE » (BAZA)**

- section de fonctionnement : 1 423 739,00€
- section d'investissement : 816 026,97€

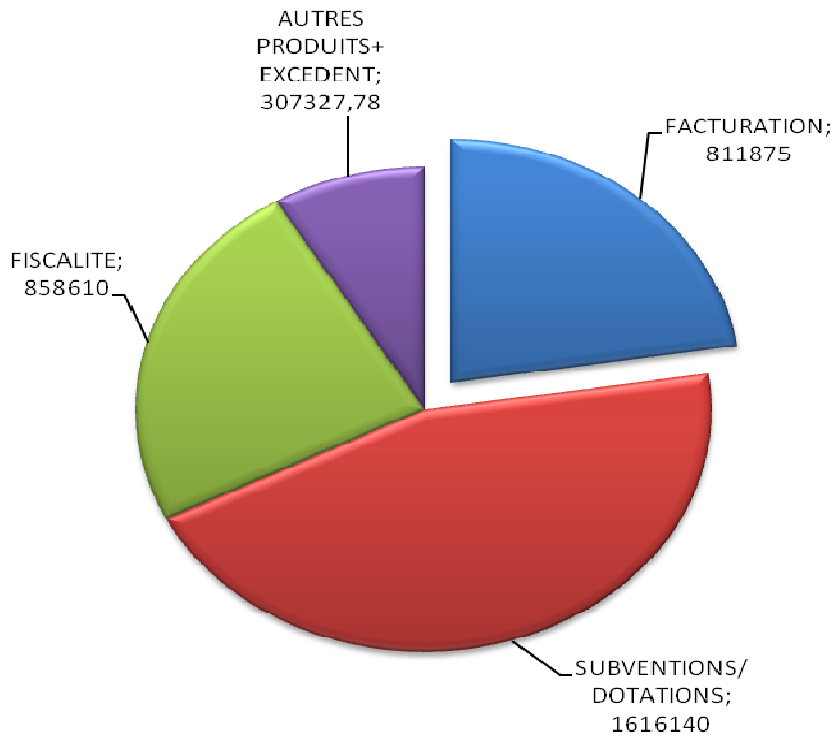
Les membres approuvent les budgets à 31 voix pour et 4 abstentions.

Présentation est faite de diagrammes comparatifs dont :

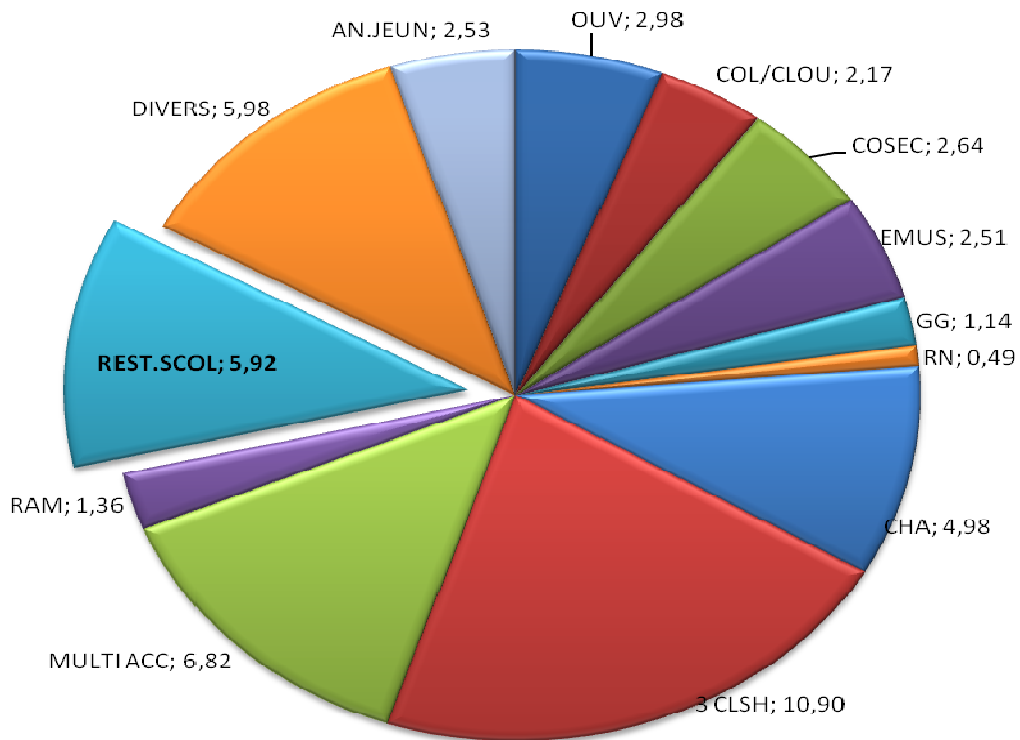
**DEPENSES FONCTIONNEMENT 2009**  
**3 593 953€**



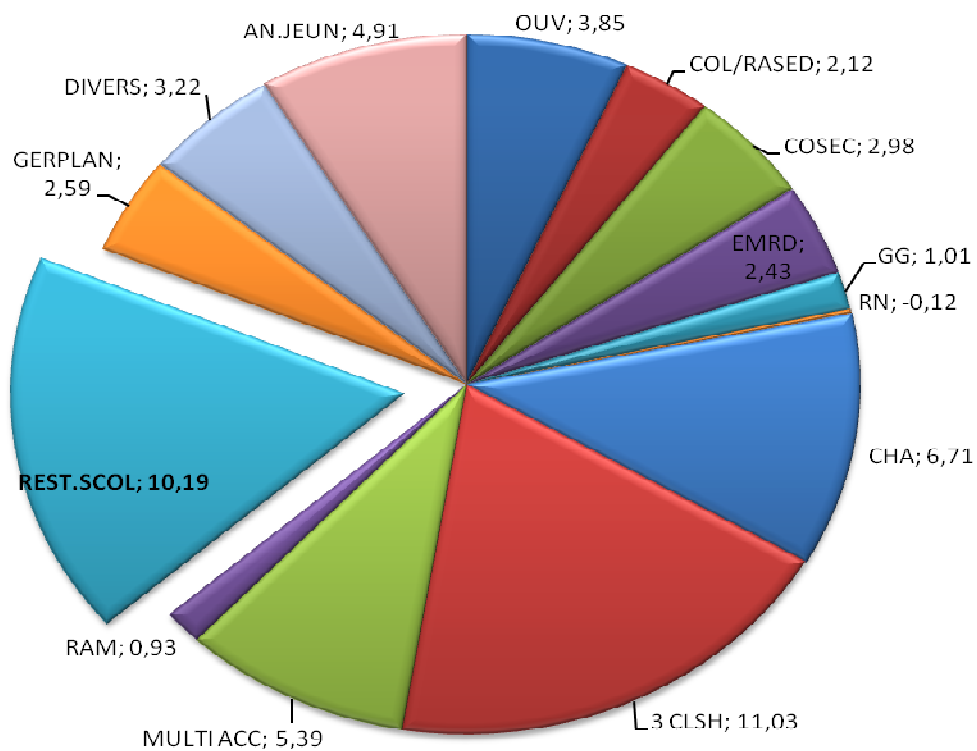
**LES 4 GRANDES RECETTES 2009**



**RECETTES FISCALES 2008**  
**50,41€/habitant**



**RECETTES FISCALES 2009**  
**57,24€/habitant**



Monsieur Rober BAUR demande pourquoi la CCPA n'a pas fait l'effort de réduire l'augmentation des taux d'imposition pour 2009. En cette période de crise économique, les habitants du périmètre auraient certainement apprécié cette mesure.

Le Président, au vu des présentations faites, souligne que l'augmentation de la fiscalité payée par les ménages, équilibre juste le service des restaurants scolaires mis en place à la rentrée de septembre 2008. Cette augmentation est donc redistribuée en totalité sur les services à la population, notamment pour le service enfant/jeunesse. De plus, le Président souligne que si notre territoire veut continuer à être attractif, il faut offrir aux nouveaux arrivants des services répondant à leurs besoins. Par ailleurs, avec les nouvelles dispositions à intervenir, nous ne pouvons savoir quel avenir est réservé à la fiscalité.

Monsieur Christophe WEBER demande quelles sont les perspectives d'avenir à court, moyen terme, la CCPA va-t-elle poursuivre l'augmentation des taux ?

Le Président rappelle que le fonds de roulement est très faible, par contre le taux d'endettement est également très faible, ainsi, les nouveaux projets devraient pouvoir se réaliser sans trop engager de recettes fiscales supplémentaires. Pour 2010, comme déjà annoncé lors d'un conseil précédent, les orientations feront l'objet d'une large discussion au sein de l'assemblée et les nouveaux projets trouver un financement. Le service enfance/jeunesse pèse lourd sur les finances de la Porte d'Alsace, mais comme le souligne le rapport Ballardur, l'objectif est de recentrer cette compétence vers les communautés de communes. La CCPA est bien dans son cœur de métier.

Monsieur Bernard SUTTER souhaite revenir sur l'année difficile, la mise en place de restaurations scolaires et les moyens qui ont été mis en face pour le fonctionnement des 6 services. Voir s'il faut recentrer et éventuellement revoir les tarifs en fonction des ressources des ménages.

Le Président : il faut dissocier les services, car certains dépendent directement des aides de la CAF et les barèmes sont figés (multi accueil notamment). La commission travaille actuellement sur le projet de modification des tarifs, mais il ne saurait être fixé un tarif au prix coûtant, car ce serait la mort du service. La CCPA a un rôle social à jouer et doit agir avec les paramètres à sa disposition.

Monsieur André THEVENOT : la politique de la CCPA en matière d'enfance/jeunesse a été définie il y a plus de 4 ans, les prédécesseurs ont pris des décisions et les élus d'aujourd'hui se doivent d'assurer le financement, donc de proposer une fiscalité qui permette de faire face à la continuité du service. Il apporte son soutien au Président.

Le Président : ce budget présenté en détail, permet aux nouveaux élus d'avoir une bonne connaissance des orientations antérieures, d'ouvrir le débat, ce qui est enrichissant pour la collectivité.

<b>POINT 4</b>	<b>APPROBATION DETAILS DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2009</b>
----------------	---

#### 4.1. SUBVENTIONS ANNUELLES DIVERSES 2009

Les membres approuvent les subventions annuelles diverses 2009 telles qu'inscrites au budget, comme suit :

ARTICLE	SCE	DESIGNATION	PM 08	DETAIL 2009	TOTAL 2009
6574 12	CHA	Journées du Patrimoine (dans publications)	2000		0
6574 10	GG	Divers à affecter	5500		5500
6574 11	DIV	Office du Tourisme Altkirch	2000		2000
6574 02	GERP	Association arboricole arbres fruitiers	1000		1311
6574 03	GERP	Association Moulin Manspach	0		1000
	COL	COLLEGE			
6574 14	COL	Assoc.Mathém.Sans Frontière	400		400
6574 13	COL	Agent comptable Voyages ling	0	0	
6574 15	COL	Agent comptable Voyage Espagne	0	563	
6574 16	COL	Agent comptable piscine	1000	4000	
6574 17	COL	Assoc.sportive jeunes licenc	850	850	
6574 18	COL	Agt comptable classe neige	5635	2950	
6574 19	COL	Agt comptable sorties ponctu	2625	3427	
6574 20	COL	Sorties cinéma	190	810	12600
6574 04	CHA	Association Théâtre du péau	3000		0
6574 21	GG	Association Arboricole PA/Largue	6000		0
<b>TOTAL</b>			<b>24200</b>		<b>22811</b>
<i>POUR MÉMOIRE</i>					
6574 08	EM	Sub. Ecole de Musique	27500		30000
6574 01	DIV	Sub. Maison de la Nature	40000		42800
<b>TOTAL</b>			<b>91700</b>		<b>95611</b>

#### 4.2. SUBVENTION A L'ECOLE DE MUSIQUE DE LA REGION DE DANNEMARIE

Les membres, à l'unanimité, approuvent la subvention annuelle 2009 à verser à l'Ecole de Musique de la région de Dannemarie suivant le détail ci-dessous :

ARTICLE	SCE	DESIGNATION	PM 08	DETAIL	TOTAL 2008
6574 08	EM	Ecole de musique	27 500,00		30 000,00
<b>TOTAL</b>					<b>30 000,00</b>

<i>PM Prise en charge directe par la CCPA (frais gestion/fonctionnement bâtiment)</i>		
611	Réparation/accordage instruments	100
6231	Annonces, insertions	100
6232	Fêtes et cérémonies	0
6262	Télécommunications	700
6261	Affranchissements	200

62848	redevance SACEM	600
60632	Petit matériel	200
6064	Fournitures administratives	200
60612/13	Electricité/chauffage	800
6226	Frais copies partitions	600
60611	Frais eau/assainissement	200
61558	Entretien matériel (dont copieur)	1200
6182	Documentation	
616	Assurance bâtiment	
60631	Fournitures entretien (nettoyage locaux)	400
60522	Entretien bâtiment (travaux)	700
6455	Assurance du personnel	500
641	Entretien locaux (agent CCPA)	2000
TOTAL		8500

### **4.3. SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE LA MAISON DE LA NATURE DU SUNDGAU**

Les membres approuvent la subvention annuelle 2009 à verser à l' Association de la Maison de la Nature du Sundgau comme suit :

ARTICLE	SCE	DESIGNATION	PM 08	DETAIL	TOTAL 2009
6574 01	DIV	Association de la Maison de la Nature du Sundgau	40 000,00		42 800,00
<b>TOTAL</b>					<b>42 800,00</b>

### **4.4. PARTICIPATIONS**

Les membres, à l'unanimité, approuvent les participations annuelles 2009 telles qu'inscrites au budget et à verser suivant détail ci-dessous :

ARTICLE	SCE	DESIGNATION	PM 2008	TOTAL 2009
6558	COL/CLOU	RASED Dannemarie participation fonctionnement	1 200	1 200
6558	COL/CLOU	RASED Illfurth participation fonctionnement	900	900
<b>TOTAL</b>			<b>2 100,0</b>	<b>2 100</b>

## **POINT 5 DIVERS**

Monsieur Emmanuel SCHACHERER, en qualité de représentant de la CCPA au Foyer de la Culture, souhaite connaître la raison de la cessation du versement de la subvention au Foyer de la Culture de Dannemarie.

Le Président en donne l'historique et explication : le partage de compétences, sauf cas très précis, est interdit. Lors de la révision des statuts de la CCPA, un recadrage des compétences de chaque partie (CCPA/Communes) a été effectué. A ce titre, la CCPA a

repris, notamment, à son compte la gestion et le fonctionnement de l'école de musique (auparavant intervention de la Commune), la Commune de Dannemarie la gestion totale du Foyer (auparavant la CCPA versait une subvention).

Monsieur Emmanuel SCHACHERER : dans un domaine plus large et de la compétence de la CCPA : la culture n'est plus très présente sur le périmètre.

Le Président : outre l'école de musique, soutenue largement et qui, dans l'avenir, devra l'être encore d'avantage, la CCPA soutien également CULT'URBAN : évènement important et national, tourné il est vrai, essentiellement vers les jeunes générations. Une réponse culturelle est donnée par le PAYS du Sundgau, qui a la possibilité d'émarger à d'importantes aides. Un nouveau spectacle, d'envergure, est à l'étude actuellement. Les Communautés de Communes peuvent apporter un soutien (la CCPA avait apporté un soutien technique lors du spectacle précédant).

Monsieur Bernard SUTTER : il serait intéressant de connaître l'intérêt actuel d'un évènement du type de MUSIC.COM.COM sur le périmètre communautaire.

Le Président : la commission peut procéder par questionnaire auprès de la population (L'Info).

## **POINT 6 REMISE CLE USB**

A l'issue de la séance et après avoir procédé aux signatures chaque commune sera destinataire d'une clé USB. Présentation succincte est faite par le Président. Le contenu dans les grandes lignes :

### **I. PRESENTATION GENERALE :**

1. Définition et Historique de la CCPA :
2. Les 33 communes et les élus :
3. Cartes du Secteur :
4. Organigramme par services :
5. Répartition du Personnel par service et ETP :
6. Horaires d'ouverture des services :
7. Statuts et Compétences :
8. Le Logo

### **I. GESTION DU PATRIMOINE ET DES BATIMENTS INTERCOMMUNAUX :**

1. Descriptif :
  - Aire d'accueil à Chavannes sur l'Etang
  - Bâtiments
  - CLSH à Balschwiller
  - CLSH à Bréchaumont
  - CLSH à Montreux Vieux
  - COSEC
  - Relais Nautique
  - Ecole de Musique de la Région de Dannemarie
  - Logements

- Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE)
- Maison Ste Barbe
- Nouveau Siège
- Relais des Assistantes Maternelles.

## 2. Contacts

### **I. PETITE ENFANCE ET JEUNESSE**

1. Multi-Accueil
2. CLSH
3. Restaurants scolaires
4. Relais des Assistantes Maternelles
5. Jeunesse
6. Associations

### **II. ENVIRONNEMENT**

1. Gerplan
2. SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
3. Pesée Embarquée
4. Energies Renouvelables

### **V. TOURISME**

1. Relais Nautique
2. Aire d'Accueil
3. Circuits VTT, Cartothèques
4. Plaquettes touristiques

### **VI. COMMUNICATION**

1. Infos et sites Web

### **VII. BANQUE DE MATERIEL**

1. Le matériel disponible
2. Les tarifs

### **VIII. ECONOMIE**

1. Zone Artisanale des Tuiliers Retzwiller
2. Zone artisanale du canal Hagenbach
3. Surfaces à vendre

Les points à l'ordre du jour étant épuisés et aucun membre ne souhaitant plus prendre la parole, le Président lève la séance à 22 h 00.

Dannemarie, le 3 avril 2009  
Le Président,  
Gérard LANDEMAINE